

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1164

EST par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 novembre 2015, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

N° 1164 - Amendement au règlement n° 506-G relatif à la régie interne, tel que déjà amendé, afin d'ajouter à l'article 2.5.1 la définition de la catégorie d'usage « Habitation unifamiliale jumelée »

QUE le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé, lors de sa séance tenue le 25 novembre 2015, le règlement susmentionné et par le fait même autorisé l'émission d'un certificat de conformité officiel et ce, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement d'urbanisme et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8^e jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 8 décembre 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Journal Le Mirabel, parution le 11 décembre 2015

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 8^e jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier